



Communiqué de presse
AG/EF/461

Deuxième Commission
35ème séance – après-midi

**LA DEUXIEME COMMISSION EST SAISIE DE SIX PROJETS DE
RESOLUTION ET ENTEND UN EXPOSE DU GROUPE DE TRAVAIL DE
L'ONU SUR L'INFORMATIQUE**

La Commission économique et financière (Deuxième Commission) a été saisie, cet après-midi, de six projets de résolution portant respectivement sur les produits de base; sur le Sommet mondial sur la société de l'information; sur la souveraineté du peuple palestinien sur ses ressources naturelles; sur le rôle des Nations Unies dans la promotion du développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance; sur le dialogue de haut niveau sur le financement du développement, et sur le suivi de la Conférence sur le financement du développement.

La Commission a d'autre part entendu un exposé du représentant de Malte sur les travaux du Groupe de travail des Nations Unies sur l'informatique, créé le 28 juillet 1995 en vue de favoriser la mise en œuvre d'initiatives du Secrétaire général dans le domaine de l'utilisation des technologies de l'information. Le représentant a présenté un document, destiné à être bientôt publié, qui fournira aux délégations des informations sur les services informatiques fournis par le Secrétariat des Nations Unies. Il a également indiqué qu'un logiciel, qui sera prochainement disponible, permettra aux délégations de télécharger un assistant numérique personnel destiné à leur donner accès au Journal et à d'autres informations relatives aux travaux des Nations Unies. A cet égard, il a annoncé qu'une séance de formation était prévue le mercredi 19 novembre.

La Deuxième Commission a, par ailleurs, discuté cet après-midi, en ce qui concerne son nouveau programme de travail, de l'application de la résolution 57/270B de l'Assemblée générale.

PRESENTATION DE PROJETS DE RESOLUTION

Questions de politique macroéconomique

La Deuxième Commission a d'abord entendu la présentation du projet de résolution intitulé «**Produits de base**» (A/C.2/58/L.38). Aux termes de ce texte, présenté par le représentant du Maroc, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, l'Assemblée générale engagerait les gouvernements et organismes donateurs à renforcer leur aide financière et technique aux activités visant à résoudre les questions liées aux produits de base, en particulier les besoins et les problèmes des pays en développement tributaires de ces produits. Elle demanderait, entre autres, à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), au Fonds commun sur les produits de base, et à toutes les organisations internationales intéressées, de continuer à analyser les tendances concernant les produits de base et leurs impacts sur le développement des pays qui en sont tributaires, en particulier les liens existant entre les problèmes rencontrés par les pays en développement exportateurs de produits de base et les mesures d'allègement de la dette, afin de réfléchir à des mécanismes permettant de s'occuper de ces questions d'une manière systématique.

Mondialisation et interdépendance

La Deuxième commission a, par la suite, entendu la présentation, toujours par le représentant du Maroc, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du projet de résolution intitulé «**Sommet mondial sur la société de l'information** (A/C.2/58/L.42)». Aux termes de ce texte, l'Assemblée générale demanderait, entre autres, à toutes les parties concernées par le Sommet, de veiller à ce que le Sommet aboutisse à un résultat qui contribue à la réalisation des Objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et de veiller à ce que la seconde phase du Sommet, qui doit se tenir à Tunis du 16 au 18 novembre 2005, adopte des décisions qui, notamment, favorisent la solidarité numérique au niveau mondial et un agenda qui comprenne des programmes d'action nationaux et régionaux, le cas échéant.

Le représentant du Maroc, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a également présenté le projet de résolution intitulé, «**Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance**» (A/C.2/58/L.41) aux termes duquel l'Assemblée générale demanderait à tous les pays d'envisager, dans le cadre des arrangements régionaux ou sous-régionaux existants, d'examiner la contribution de leurs politiques nationales en matière financière, commerciale et d'allègement de la dette, à la réalisation des objectifs de développement convenus et des engagements pris.

Souveraineté du peuple palestinien sur ces ressources naturelles

La Commission a entendu la présentation, par le représentant de l'Égypte, du projet de résolution intitulé «Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le

territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles» (A/C.2/58/L.36). Aux termes de ce texte, l'Assemblée générale demanderait à Israël, puissance occupante, de ne pas exploiter, détruire, épuiser, ni mettre en péril les ressources naturelles du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et du Golan syrien occupé. Elle reconnaîtrait aussi le droit du peuple palestinien de demander réparation en cas d'exploitation, de destruction, d'épuisement ou de mise en péril de ses ressources naturelles.

Suivi de la conférence internationale sur le financement du développement

La Commission a, par la suite, entendu la présentation, par le représentant de Sainte-Lucie, d'un projet de résolution intitulé «**Dialogue de haut niveau sur le financement du développement**» (A/C.2/58/L.39) aux termes duquel l'Assemblée générale déciderait, entre autres, de faire du Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale un organisme intergouvernemental subsidiaire du Conseil économique et social. Elle déciderait également de tenir le prochain Dialogue de haut niveau sur le financement du développement en 2005, au niveau ministériel; et de fixer à sa prochaine session, et créer, en tant que mécanisme d'appui intergouvernemental du Conseil économique et social, un comité de financement du développement composé de 15 représentants d'Etats Membres des Nations Unies.

La Commission a également entendu la présentation d'un projet de résolution sur le «**Suivi de la Conférence sur le financement du développement**» (A/C.2/58/L.40), présenté par le représentant des Etats-Unis, par lequel l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de renforcer le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat par le biais du redéploiement de ressources, afin d'améliorer ses activités de promotion et de mobilisation de l'appui en faveur du Consensus de Monterrey.

Après ces présentations, le représentant de l'Italie intervenant au nom de l'Union européenne, a estimé, tout en se félicitant du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, que les projets de résolution présentés sur le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement et le Suivi de la Conférence sur le financement du développement posaient quelques difficultés à l'Union européenne. Le représentant du Maroc, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a estimé, comme l'avait proposé le représentant de l'Union européenne, que ces deux projets de résolution pouvaient être fondus en un projet de résolution commun.

La prochaine réunion de la Deuxième Commission aura lieu le mercredi 19 novembre à 15 heures.